

Le très hon. M. BENNETT: Voilà où je voulais en venir.

L'hon. M. HOWE: La partie qui a été placée dans la propriété pour créer du pouvoir de gain y figurera, non pas comme prêt mais comme part de propriétaire, ce qui est la position exacte dans laquelle se trouvent le gouvernement fédéral et le réseau. La partie qui a été avancée pour combler des déficits va disparaître.

Le très hon. M. BENNETT: De fait, on doit se rappeler que les déficits n'ont pas été mentionnés après 1933. Bien que je n'approuve pas ce que l'on fait actuellement, la difficulté que j'entrevois est quelque peu amoindrie. J'attire l'attention sur ces mots qui figurent en tête de la page 29:

PRÊTS DU DOMINION DU CANADA

C'est le titre. Puis viennent sous la rubrique Nord-Canadien tous les prêts consentis, onze en tout, dont certains ont été convertis depuis. Il en est de même pour le Grand-Tronc, puis pour le Grand-Tronc Pacifique—prêt, obligations, prêt, prêt, prêt, compte de séquestre, intérêts garantis par le Dominion du Canada, intérêts garantis par les provinces d'Alberta et de Saskatchewan. Vient ensuite l'achat de matériel dont le montant est de \$59,926,000.82. Il est aussi question des Chemins de fer Nationaux et tous les prêts y sont inscrits. Le total est de \$679,873,935.08.

Les sommes additionnelles versées par le pays depuis ce temps-là devraient y figurer, simplement aux fins de renseignement; c'est tout ce que je tiens à signaler.

L'hon. M. DUNNING: Depuis 1932?

Le très hon. M. BENNETT: Oui. Je tiens à assurer le ministre qu'à titre de simple particulier cela ne m'intéresse pas du tout. Je tiendrais toutefois à avoir l'impression que ceux de mes amis qui pourraient avoir ce rapport en main sachent quelle était exactement la situation financière du réseau; voilà tout. Il n'y a pas de confusion avec le Dominion, étant donné que dans son rapport le ministre dira: "Note. Ceci est une partie de la dette nationale." La dette de l'Etat sera indiquée.

Je puis résumer ma situation en demandant au ministre de faire simplement ceci: faire en sorte—et je pense que cela pourrait se faire par la loi elle-même—que les comptes annuels de la compagnie du chemin de fer indiquent: (a) ce que j'ai lu; (b) les emprunts contractés du gouvernement canadien, avec la date et les montants de ces emprunts et la date de leur échéance; (c) les emprunts garantis par le gouvernement canadien, avec la date, les montants et l'échéance; (d) les sommes avancées pour les déficits de 1932, 1933, 1934, 1935,

[L'hon. M. Howe.]

1936, tout cela sur cette page. Puis, au moyen des notes que le ministre ou la compagnie pourra désirer insérer, exposer clairement, comme il veut le faire à la page 14A, que:

ces montants sont compris dans la dette nette du Canada.

Si l'on faisait cela, mes objections n'auraient plus guère de raison d'être. Ces objections ne sont pas importantes; ce sont celles de quelqu'un qui désire simplement que tout le monde puisse savoir ce qui en est, que tout le monde puisse comprendre cela facilement et que personne ne puisse s'y tromper. Loin de moi l'idée de prétendre qu'on a des motifs pour en agir autrement. Tout ce que je désire, c'est que les comptes publics indiquent clairement que cet argent a été emprunté pour être placé dans le chemin de fer, et je n'ai d'autre souci que celui dont a parlé l'honorable député de Moose-Jaw (M. Ross): "Je veux savoir ce qui en est", a-t-il dit. Or je lui déclare que, s'il veut se donner la peine de lire le rapport annuel, il trouvera tout ce qu'il veut savoir à ce sujet. Il sait qu'à la suite d'un arbitrage nous avons acquis la propriété de McKenzie et Mann avec ses obligations existantes alors, garanties dans certains cas par le Dominion et dans d'autres par les provinces. Le Grand-Tronc était dans la même situation. Il n'est généralement pas connu que nous payons une rente annuelle aux porteurs des obligations premières en date du Grand-Tronc. Les autres ne valent rien. Quant au Grand-Tronc-Pacifique, il y en a qui pensent que ce chemin de fer était voué à la banqueroute, mais il n'en est pas moins vrai que les obligations du Canada tenaient.

L'hon. M. DUNNING: La mise sous séquestre a liquidé cela.

Le très hon. M. BENNETT: Et la même chose pour les obligations du revenu du Canadian-Northern. Ce que je veux dire—je n'ai aucun intérêt personnel dans cela, je n'ai aucun intérêt direct ni indirect dans ces valeurs, aucun—sauf que j'ai pour £2,500 du Canada Atlantic; j'avais oublié cela.

L'hon. M. DUNNING: Mon très honorable ami devrait posséder des obligations garanties par le Dominion pour se dédommager.

Le très hon. M. BENNETT: Mais je n'en ai pas. Je ne suis pas intéressé dans tout cela. Je supplie cependant le ministre, avec toute la sincérité dont je suis capable, de faire en sorte que ces détails du bilan soient continués afin que quiconque consulte ce rapport puisse savoir exactement ce que le Canada a placé dans l'entreprise.

M. ROSS (Moose-Jaw): Et savoir aussi combien appartient réellement à l'entreprise et combien appartient à quelque chose qui est sans valeur.